

Stratégie Qualité 2022-2027 (extrait)

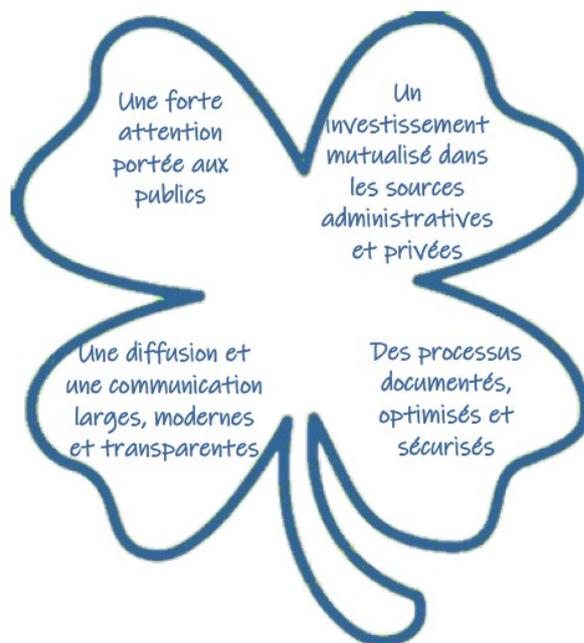
(Juillet 2022)

La mise en œuvre de la qualité¹ du SSP s'appuie sur 3 niveaux :

- une politique Qualité du SSP, à savoir
« Intégrer la qualité dans les processus dans un objectif de sécurisation et d'efficience »
- une stratégie Qualité, qui se définit comme le chemin pour atteindre la cible fixée par la politique Qualité. Elle s'inscrit en outre dans une logique d'amélioration continue et s'appuie sur des lignes directrices (axes et thèmes) ;
- des feuilles de route, qui déclinent en actions opérationnelles les axes et thèmes de la stratégie qualité.

La stratégie Qualité 2022-2027 s'appuie sur 4 axes, non hiérarchisés. Chaque axe est découpé en thèmes, introduits par un court texte rappelant le contexte et les enjeux. Chaque thème est rattaché à un ou plusieurs principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne.

Pour chaque thème, des actions d'amélioration sont retenues dans les feuilles de route de l'Insee et des SSM. Ces actions sont issues du plan d'actions européen construit suite aux recommandations des pairs lors de la 3^e revue ou de pistes de progrès identifiées lors des échanges avec les services. Ces dernières peuvent être mutualisées (portées par l'ensemble du SSP) pour l'ensemble du SSP ou génériques (déclinables pour un acteur donné dans son contexte). Un trait commun à de nombreuses actions pourra être de rechercher et profiter de l'expérience et des pratiques relevées tant au niveau national qu'international. De façon liée, les *success stories* gagneront à être plus valorisées, afin d'accroître leur effet d'entraînement.



Les feuilles de route de l'Insee et des SSM suivront la structure de la stratégie Qualité, intégreront les actions du plan d'actions européen concernées et des actions spécifiques propres à l'entité concernée. Ces dernières pourront être inscrites dans des thèmes ou axes supplémentaires, non envisagés dans le cadre actuel.

Enfin, une clause de revoyure à mi-parcours permettra de mettre à jour les actions en fonction du contexte.

Avertissement : les axes et thèmes proposés sont des leviers d'amélioration et en aucun cas ils sous-entendent que rien n'a été fait sur le sujet. À l'inverse il existe également d'autres travaux concourant à la qualité des statistiques publiques qui ne sont pas repris ici.

¹ La qualité s'entend ici au sens du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne (CoP) et l'enjeu est d'améliorer, par nos pratiques, notre conformité à ses principes .

Des processus documentés, optimisés et sécurisés

Documenter pour capitaliser les connaissances



L'existence d'une documentation des processus (de production statistique ou autres), aussi complète et détaillée que nécessaire, sans être surabondante, mais également structurée, accessible, lisible et actualisée, est indispensable à la préservation des connaissances, la maîtrise et la continuité des productions, rendues parfois délicates par les fréquentes mobilités. Ce faisant, le service statistique public (SSP) va donc poursuivre ses efforts en matière de documentation interne, dans la voie de la standardisation, en s'inspirant de bonnes pratiques. L'accent sera en particulier mis sur le rôle des acteurs, les règles à respecter pour les programmes informatiques, les contrôles-validations des processus et des résultats, ainsi que sur les documents destinés à faciliter les transitions lors des mobilités.

Adapter et développer les démarches qualité et revues de processus



L'Inspection générale de l'Insee a identifié des processus pour lesquels la maîtrise des risques est essentielle en vue de s'assurer de la continuité d'activité de l'institut. Les démarches qualité, proposant une méthodologie d'analyse des processus, à l'aide d'outils officiels et éprouvés, participent à la sécurisation des processus : la formalisation contribue à la sécurisation de l'exécution des processus, la vision partagée et documentée sécurise la transmission des compétences. Au-delà des processus essentiels, cette méthodologie doit désormais être adaptée selon les contextes, donc être modulable, pour permettre à l'ensemble du service statistique public (SSP) et aux différents types d'opérations d'en bénéficier. De plus, pour favoriser son déploiement, la communication autour des démarches valorisera davantage les apports et progrès qu'elles permettent de réaliser.

Poursuivre l'investissement sur les dispositifs de contrôle-validation des données



Les dispositifs de contrôle-validation des données sont centraux pour le pilotage efficient des activités de production statistique. Une opération d'auto-évaluation de certains de ces dispositifs par leurs maîtrises d'ouvrage du service statistique public (SSP) a été conduite en 2021. Les constats dressés à l'issue ont mis en évidence la qualité des traitements effectués pour s'assurer de la cohérence des sources, à la fois au plan interne, temporel ou par comparaison avec d'autres sources existantes. Pour autant, des pistes d'amélioration sont apparues :

- expliciter la notion de qualité attendue au lancement d'une opération ;
- étendre le dispositif d'auto-évaluation aux traitements sur les données individuelles pour parvenir à une vision plus complète des dispositifs.

Au-delà de la production, l'attention portée aux dispositifs de contrôle-validation s'étendra aussi au domaine des études, avec l'objectif de sécuriser le travail des chargés d'études.

Améliorer la qualité des métadonnées statistiques



Le référentiel de métadonnées statistiques (RMÉS) permet la centralisation des métadonnées statistiques (concepts, opérations statistiques, nomenclatures, codes, rapports qualité...) en un lieu unique, afin de disposer d'une documentation de référence cohérente pour l'ensemble des utilisateurs. L'uniformisation de leur description simplifie leur appropriation par les utilisateurs, et ainsi favorise la transmission des savoirs. Il offre des outils facilitant leur réutilisation, aussi bien par l'homme que par la machine, en interne comme en externe. Il s'agit désormais d'améliorer la complétude du référentiel et l'offre de services associée.

Renforcer le secret statistique, la confidentialité et la sécurité des données



Depuis mai 2018, le règlement général sur la protection des données a profondément modifié les règles à respecter pour les traitements à finalité statistique. De façon à accompagner la réflexion, l'innovation et la mise en œuvre de mesures en matière de protection et de sécurité des données personnelles, et l'effort de développement des compétences des agents seront accentués. Pour sécuriser nos pratiques et se préserver de risques susceptibles d'entamer la confiance du public, le service statistique public (SSP) poursuivra son investissement méthodologique pour garantir la confidentialité et le secret statistique et veiller à ce que les agents puissent bénéficier de formations ad hoc adaptées aux nouvelles techniques.